MANA

COMMUNE SYMBOLE

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION PUBLIQUE – 20 juin 2019

Etaient présents :

-Albéric BENTH Maire- Maria BOCENO - Arlène BOURGUIGNON - Tchoua YA - François ALPHONSE

-David ERB, Responsable service Urbanisme

-Mireille RIUS, Urbaniste, Directrice CEFUAM, mandataire du groupement en charge de la révision du PLU.

Mairie de Mana - Place Yves Patient - 97360 MANA (GF)
Tél. : 0594 34 82 68 - Fax : 0594 34 81 63

Monsieur le Maire introduit la séance auprès des habitants en présence des élus présents.

Il donne la parole à Mireille RIUS, en charge de la révision du PLU.

Mireille RIUS présente le document dans son intégralité. Il est joint en annexe du présent compte-rendu.

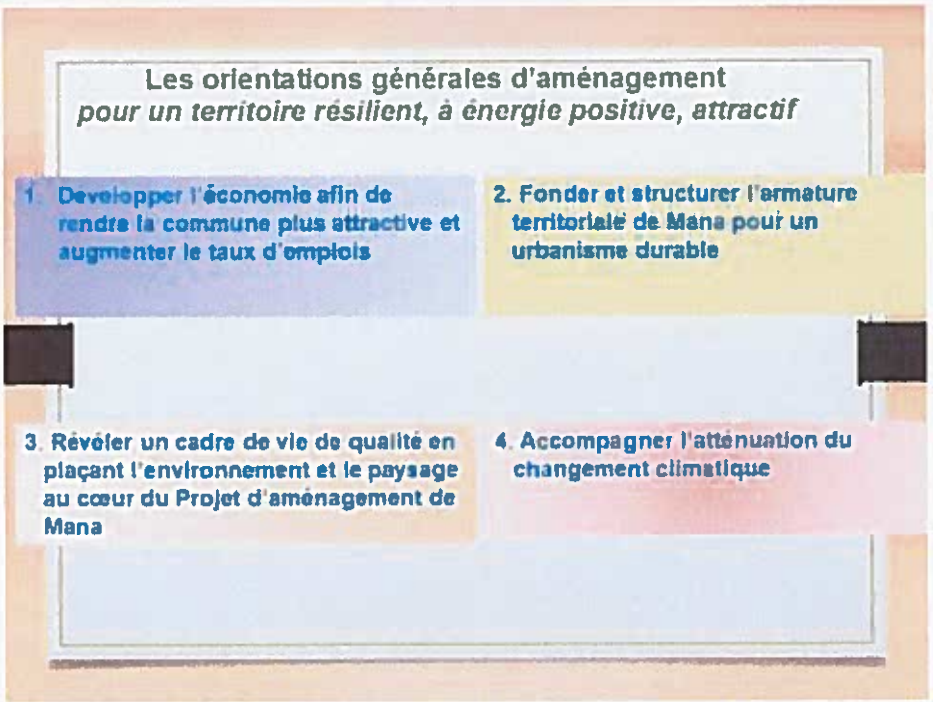

Au terme de la présentation, Monsieur le Maire engage un débat avec la population.

- Un habitant intervient en demandant comment mettre en place son projet sur les énergies renouvelables.

Mireille RIUS précise que des secteurs vont être définis pour y développer précisément la production d'énergie à partir des sources renouvelables.

Pour le montage particulier du projet, elle invite l'habitant à se rapprocher des services de la Mairie et de la CCOG.

- Une habitante demande la durée du PLU.

Mireille RIUS précise que l'évolution du document d'urbanisme est en lien avec l'évolution du territoire, en termes de démographie, de zones économiques et de tout projet intéressant le développement de la commune. Il n'y a pas de date d'échéance précisée dans le code de l'urbanisme. En revanche le document peut évoluer de façon différente : modifications, révisions allégées, révisions générales et un bilan doit être fait.

- Le Chef coutumier de Mana et son adjoint posent la question des zones dédiées aux Amérindiens et la position de l'Etat de ne plus délivrer d'actes administratifs pour instituer les Zones de Droits d'Usage Collectif.

Mireille RIUS précise que le PLU ne peut flécher les secteurs de la commune par communauté d'habitants. Le Chef coutumier demande comment vont être classés les 30 000 hectares demandés par sa communauté.

Monsieur le Maire dit qu'il a bien reçu sa demande écrite. Il précise qu'il est un peu prématuré de parler du zonage, c'est la phase suivante du PADD.

Mireille RIUS précise que le PADD a indiqué toutes les pratiques agricoles y compris l'agriculture familiale et vivrière. C'est l'axe 1 du Projet d'Aménagement.

- Monsieur YA demande si l'agro-tourisme est intégré dans le projet de PLU.

Mireille RIUS dit que le PLU intègrera dans sa phase règlementaire des dispositions pour les gîtes, les ventes de produits issus de la production agricole de l'exploitant. Elle propose de concrétiser cette idée dans le document règlementaire.

Au terme des échanges, Monsieur le Maire conclut la réunion en remerciant les habitants de leur participation et des échanges cordiaux.

La séance est clôturée à 20h.

Le Maire

Mairie de Mana

Albéric BENTH

Urbanisme